GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1 F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Réf. 2026-11-13/01

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue du Cimetière

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 13 novembre 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1er :
Du 16 novembre 2026 à 7h00 jusqu'au 4 décembre 2026 à 17h00 inclus, les conducteurs sont tenus de contourner la zone des travaux, selon les besoins du chantier, dans la :

- **Rue du Cimetière,**
 sur le côté pair, en face des immeubles n° 29 et n° 31,
 sur un tronçon d'environ 45 mètres (voir fig. 1 en annexe).

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. 2 :
Une signalisation appropriée sera mise en place.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS

Travaux dans la Rue du Cimetière – Contournement obligatoire

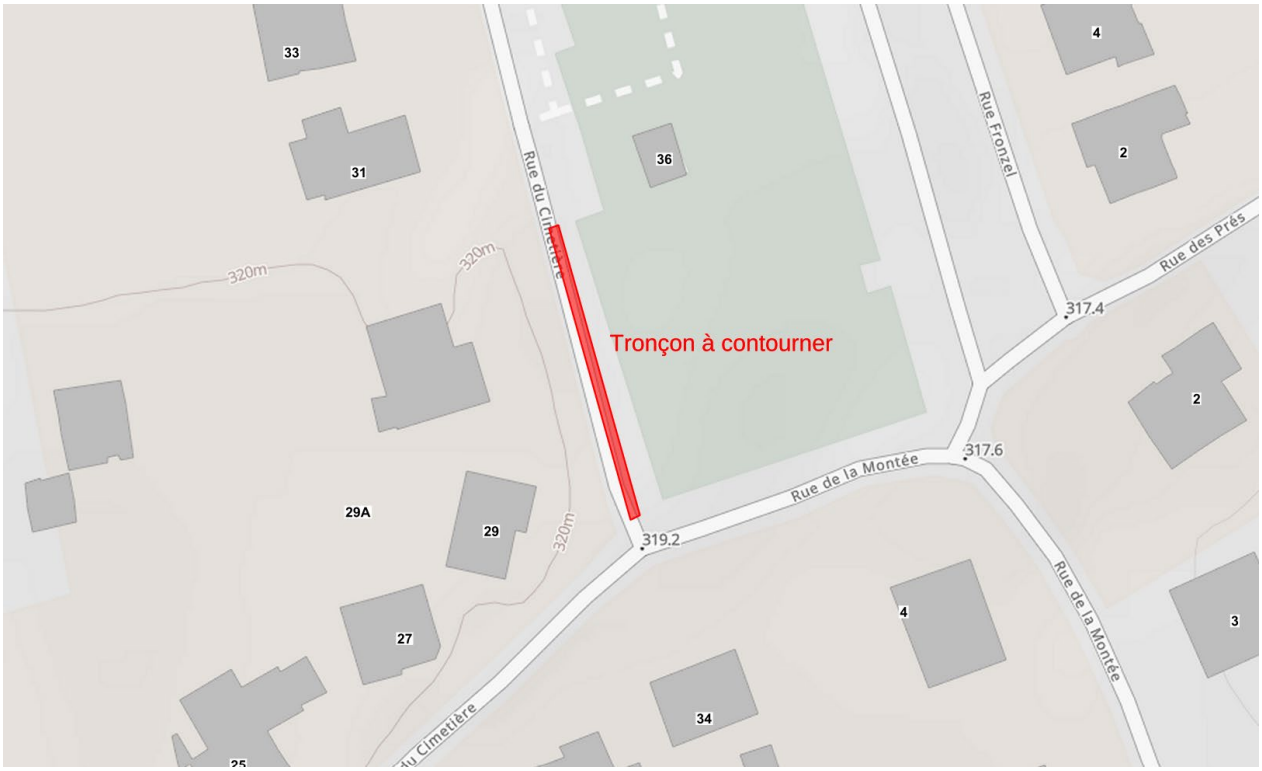


fig. 1